



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel an**

### **Lettre datée du 8 juin 2009 adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de la Bolivie, intitulé « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » en vue de l'examen ministériel annuel qui se tiendra à Genève du 6 au 12 juillet prochain, (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que documents officiels du Conseil économique et social au titre du point 2 (b) de l'ordre du jour provisoire.

(Signé) Pablo Solón  
Représentant permanent adjoint  
Chargé d'affaires par intérim

---

\* E/2009/100.



**Annexe à la lettre datée du 8 juin 2009, adressée au Président  
du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'État plurinational  
de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport national volontaire de la Bolivie**

**Présenté pour l'examen ministériel annuel  
du Conseil économique et social**

**Mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement**

**La Paz, Bolivie, Juin 2009**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
Aperçu général .....	4
I. Document intitulé "Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement" .....	6
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim .....	7
Pourcentage de la population se trouvant dans une extrême pauvreté .....	7
Contribution du quintile le plus pauvre au revenu national .....	8
Politiques et programmes .....	9
Pourcentage des enfants de moins de trois ans victimes de dénutrition chronique .....	9
Politiques et programmes .....	10
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous .....	11
Taux net d'inscription dans le primaire .....	11
Taux d'analphabétisme de la population des 15 à 24 ans .....	12
Politiques et programmes .....	13
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes .....	14
Écarts entre la proportion de garçons et de filles à la fin du huitième niveau de scolarité primaire .....	14
Proportion de femmes occupant des emplois salariés dans le secteur agricole .....	15
Politiques et programmes .....	16
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile .....	16
Taux de mortalité infantile .....	16
Politiques et programmes .....	18

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle .....	18
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié .....	18
Politiques et programmes .....	19
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies .....	19
Taux des cas de tuberculose guéris sur tous les cas signalés .....	19
Politiques et programmes .....	20
Objectif 7 : Préserver l'environnement .....	21
Utilisation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone en tonnes de potentiel de destruction de l'ozone (PAO) .....	21
Politique .....	22
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement .....	23
Assurer un service total de la dette proportionnel aux recettes budgétaires .....	23
II. Conclusions .....	24
Les graphiques montrent qu'il y a eu un net recul des inégalités entre hommes et femmes. La promotion de l'égalité et de l'autonomie des femmes a été l'un des objectifs primordiaux de l'État plurinational de Bolivie .....	25
De récentes initiatives visant à abaisser le taux de mortalité maternelle ont été prises récemment comme le lancement en mai 2009 de la campagne de coupons « Juana Azrday » visant à encourager les femmes enceintes à fréquenter les centres de soins de santé, notamment les services voués à la réduction de la mortalité maternelle. ....	25
L'harmonie avec la nature proclamée dans le PND plaide pour la protection de l'environnement sur le long terme, s'inspirant des traditions de cultures anciennes et les remettant à l'honneur .....	25

## **Rapport national volontaire de la Bolivie**

### **Présenté pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social**

### **Mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement**

#### **Aperçu général**

Après plus de 500 ans de rébellion contre l'invasion, contre le pillage permanent, après plus de 180 ans de résistance contre un État colonial et après plus de 20 ans de lutte incessante contre un modèle néolibéral, une nouvelle Bolivie est née, résultant du plein exercice de la démocratie et de la pleine participation des citoyens; en janvier 2009, les Boliviens ont adopté la nouvelle Constitution politique de l'État plurinational de Bolivie. Dans la nouvelle Grande Charte sont prises en considération pour la première fois, des populations autochtones et originaires, ainsi que d'autres jusqu'ici marginalisées.

À partir des changements structurels, sociaux et économiques proposés et mis en œuvre par les mouvements sociaux et les peuples autochtones de l'État plurinational de Bolivie, et durant le mandat de son fraternel Président, Evo Morales Ayma, s'est formée une nouvelle vision du pays, s'appuyant sur un instrument efficace pour éradiquer la profonde inégalité et l'exclusion sociale qui oppriment la majorité de la population bolivienne. Cet instrument est le Plan national de développement (PND).

Dans le PND, la programmation du développement économique du pays est conçue de manière à ce que s'affirme la souveraineté nationale, en vertu du mandat social conféré à l'État plurinational. Il est essentiel d'articuler les politiques économiques et sociales envisagées, autour d'une nouvelle conception de la mise en œuvre de politiques et stratégies économiques, visant à établir un nouveau modèle de développement, de nouvelles approches sociales et communautaires, de nouvelles structures de production, et de nouvelles relations internationales favorisant la participation effective des organisations sociales, communautaires, urbaines et productives en vue d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les grandes lignes stratégiques du Plan national de développement avec ses quatre piliers que sont une Bolivie digne, souveraine, productive et démocratique au service du « bien vivre » supposent l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes de développement du pays dans tous les secteurs et territoires de manière à :

- 1) Contribuer au processus de transformation du pays; inverser le modèle de développement conçu depuis le colonialisme et le néolibéralisme, et modifier le principe du développement fondé sur l'exportation des matières premières;

- 2) Formuler et mettre en œuvre selon le principe du développement durable la philosophie du « bien vivre » dans le cadre de notre propre culture. Le « bien vivre » exige d'une part la complémentarité entre l'accès aux biens matériels et leur utilisation et d'autre part, l'épanouissement affectif, subjectif et spirituel en harmonie avec la nature et l'humanité;

3) Contribuer à l'édification d'un nouvel État plurinational, promoteur et protagoniste du développement, social et communautaire, soucieux de redistribuer équitablement la richesse et les revenus, et d'assurer les mêmes chances à tous.

4) Assurer dans l'équité la viabilité et la complémentarité de l'économie nationale et de l'économie communautaire – afin qu'elles s'établissent selon des processus de productivité, entraînées par des organisations sociales, communautaires, des micro et petites entreprises, des artisans, des coopératives rurales, des organisations productives, des communautés et des associations urbaines et rurales – en bref : l'Économie plurielle.

5) Promouvoir le développement intégral par la mise en place d'un nouveau modèle de développement diversifié et intégré et l'éradication de la pauvreté, des inégalités sociales et de l'exclusion.

6) Développer de manière prioritaire les axes transversaux : égalité, innovation, environnement et gestion des risques.

Les piliers du Plan national de développement se définissent comme suit :

**Une Bolivie digne.** Ce qui signifie l'éradication de la pauvreté et des inégalités en vue d'établir un modèle équitable de distribution et/ou de redistribution des revenus, des richesses et des chances. Cela est valable pour tous les secteurs créateurs d'emplois et protagonistes des conditions sociales; cela est valable pour les politiques, les stratégies et programmes intersectoriels de protection sociale et de développement communautaire intégral.

**Une Bolivie démocratique.** Il s'agit d'édifier une société et un État plurinational et sociocommunautaire où le peuple exerce le pouvoir social et communautaire et est coresponsable des décisions concernant son propre développement et celui du pays. Cela s'applique aux secteurs visant à une meilleure gestion gouvernementale, à établir une plus grande transparence et à instituer le pouvoir social communautaire.

**Une Bolivie productive.** C'est un pays orienté vers la transformation, vers un changement radical et la diversification de la structure de production, visant à développer les complexes productifs intégrés et à générer des excédents, des revenus et de l'emploi dans le but de modifier la tendance essentiellement tournée vers l'exportation de matières premières. Cette mesure concerne les secteurs stratégiques générateurs d'excédents et ceux qui sont créateurs d'emplois et de revenus. Transversalement, on rencontre les secteurs nécessaires au développement productif et les secteurs d'appui à la production.

**Une Bolivie souveraine.** C'est la constitution d'un État qui tient son rôle sur la scène internationale, un État souverain, autonome, original, dont la politique extérieure et la diplomatie répondent aux aspirations des peuples qui constituent le pays, et à la nécessité de protéger les ressources naturelles et la biodiversité. Cette politique sera l'affaire de tous les secteurs chargés de relations extérieures et de relations économiques internationales.

La conception du développement et les piliers du Plan national de développement assurent l'équilibre entre le changement souhaité et la viabilité macroéconomique du pays en tant qu'instrument destiné à l'application des stratégies précitées afin que les politiques adoptées contribuent en profondeur au redressement de l'économie et favorisent une plus grande justice sociale. Les

questions sociales ne sont plus considérées comme « variables d'ajustement » des politiques de croissance économique; elles constituent maintenant la fonction principale de l'État, lequel tiendra le rôle de promoteur et de protagoniste dans la création des conditions d'équité nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

En d'autres termes, il convient non seulement de modifier les dispositifs économiques mais également les politiques et les cultures coloniales et néolibérales édifiées par la culture dominante, qui se trouvent dissimulées dans les interstices les plus profonds de l'appareil de l'État de même que dans la mentalité des gens par le biais de l'individualisme pratiqué au détriment des principes qui régnaient entre les peuples de cette région, principes tels que la solidarité, la complémentarité et la réciprocité.

Dans cette perspective, le « bien vivre » est directement lié au bien-être général des gens, faisant partie des aspects qui s'ajoutent à ceux de la vie quotidienne, ainsi qu'à ceux des groupes sociaux avec lesquels ils s'entremêlent. Ce qui compte dans ce contexte c'est d'avoir un travail honorable et permanent, un revenu suffisant, un logement décent, une alimentation adéquate, une éducation, des transports, l'eau, l'électricité, des systèmes d'assainissement, des services de santé et autres nécessités d'ordre matériel et spirituel en pleine harmonie avec la nature.

Dans ce cadre, par le biais du Plan national de développement et de la nouvelle Constitution politique de l'État plurinational, le pays exprime sa volonté d'éliminer l'exclusion sociale et de réduire sensiblement les inégalités et les injustices, projetant dans une vision nouvelle, de dépasser quantitativement et qualitativement les objectifs du Millénaire, avec la détermination qui est la nôtre de respecter le pacte mondial des OMD.

Le monde traverse actuellement une crise planétaire qui limitera les possibilités d'atteindre tous les indicateurs liés aux OMD, cependant les cibles établies devront être réajustées compte tenu de la responsabilité que doivent assumer les pays à l'origine de cette crise.

## **I. Document intitulé « Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »**

### **Le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement en Bolivie**

À ce jour, la Bolivie a présenté cinq rapports d'activité sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les trois dernières publications ont été élaborées dans le cadre du Comité interinstitutions sur les objectifs du Millénaire pour le développement ». Ce Comité, composé des secteurs sociaux<sup>1</sup>, de UDAPE, INE, VIPFE ainsi du Bureau du budget et de la comptabilité, a été constitué en vue de promouvoir le suivi des OMD en procédant à l'identification des indicateurs pertinents, évaluant leurs perspectives de réalisation dans le temps et définissant les cibles en rapport avec la situation réelle de la Bolivie.

<sup>1</sup> Actuellement, le Comité comprend les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement de base, de la planification territoriale et de l'environnement, de la biodiversité, des ressources sylvicoles et de l'environnement, des questions sexuelles et de la reproduction.

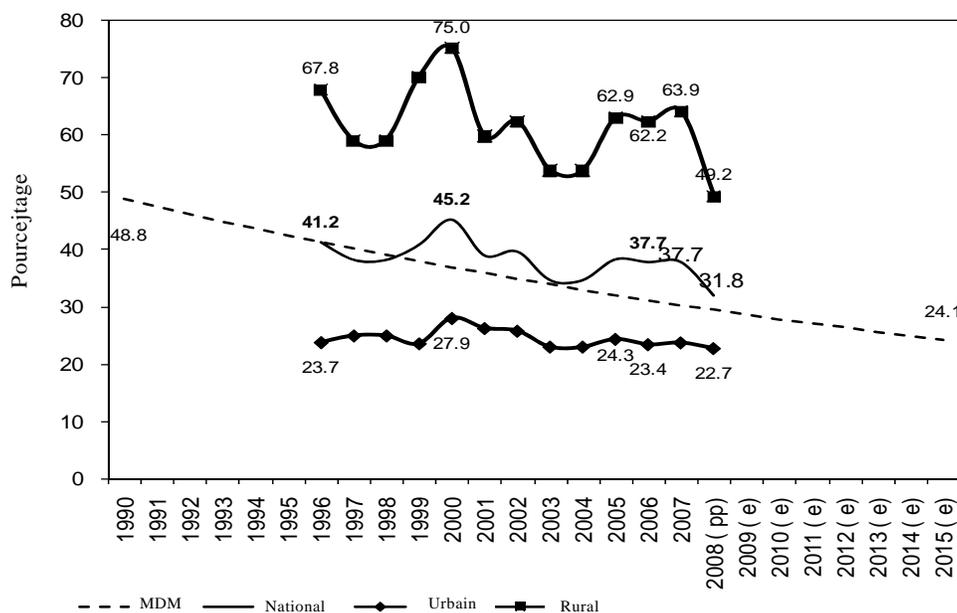
Le présent document s'efforce d'actualiser l'information présentée dans le *Quatrième rapport d'activité sur les objectifs de développement* en Bolivie, sur la base de nouvelles données, enquêtes et registres administratifs. Les indicateurs de suivi liés aux OMD mentionnés dans le présent rapport ont, pour la plupart, été mis à jour avec des informations récentes et préliminaires portant sur les années 2007 et 2008.

### Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

#### Pourcentage de la population se trouvant dans une extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté ou indigence se traduit par le pourcentage de personnes qui ne disposent que d'un revenu inférieur au prix de la ration alimentaire de base<sup>2</sup>. Au cours de la dernière décennie, la proportion des personnes se trouvant dans une extrême pauvreté a baissé de 9,4 points de pourcentage, c'est à dire qu'elle est passée de 41,2 % en 1996 à 31,8 % en 2008 pour l'ensemble de la population (graphique 1). Il faut noter toutefois que la diminution la plus importante a eu lieu dans les années 2007 et 2008 avec 6 points de pourcentage.

Graphique 1  
Évolution de l'incidence de l'extrême pauvreté



Source : UDAPE à partir d'enquêtes sur les ménages (INE) (pp) chiffres préliminaires, sujets à révision.(e) Projections.

<sup>2</sup> L'extrême pauvreté se définit par la composition d'une ration alimentaire de base comprenant un assortiment de produits suffisants pour apporter une quantité adéquate de calories, de protéines et autres nutriments selon la masse corporelle des individus et leur activité physique (CEPALC-UDAPSO, 1995). La spécification des produits composant la ration alimentaire pour les zones urbaines correspond à l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2008, la ration alimentaire de base des zones urbaines (ligne d'extrême pauvreté) correspondait à 318,1 Bs. (45 dollars E.-U) par personne et par mois, tandis que dans les zones rurales elle n'était que de 260,3 Bs. (37 dollars) par personne et par mois.

Si l'on décompose l'information par zones urbaines et rurales, on constate que depuis 2000 l'extrême pauvreté a diminué dans les deux catégories, tout en notant une réduction plus accentuée en zone rurale. La proportion des personnes se trouvant dans une extrême pauvreté dans les zones rurales a diminué, passant de 75 % en 2000 à 49,2 % en 2008 (26 points de pourcentage); en zones urbaines cette baisse va de 27,9 % à 22,7 % (5,2 points de pourcentage). Malgré ces améliorations, le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en zone rurale est de 1,17 fois supérieur à celui des zones urbaines.

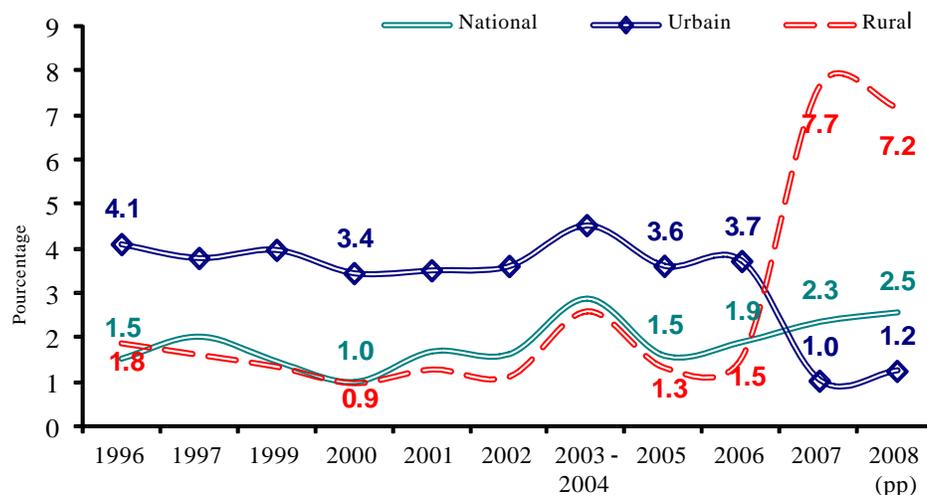
Les fluctuations marquantes de l'extrême pauvreté en zones rurales montrent la vulnérabilité des habitants des zones rurales face à l'adversité telle que les catastrophes naturelles ou les décélération économiques survenues en 1999 et 2000 lorsque l'extrême pauvreté rurale atteignit 70 et 75 % respectivement.

### Contribution du quintile le plus pauvre au revenu national

Un indicateur de la répartition des revenus montre la contribution au revenu national du quintile le plus pauvre de la population<sup>3</sup>. L'évolution de cet indicateur montre qu'en 12 ans, le quintile le plus pauvre a accru sa part de contribution à la création des revenus de l'économie. Jusqu'en 2005 on constatait qu'environ 1,7 % des revenus étaient générés par les plus pauvres, chiffre qui a augmenté au cours des trois dernières années de telle sorte qu'en 2008, la contribution de 20 % des plus pauvres s'est accrue de 2,5 % (graphique 2).

Graphique 2

### Évolution de la contribution du quintile le plus pauvre de la population au revenu national



Source : UDAFE à partir d'enquêtes sur les ménages (INE); (pp) Chiffres préliminaires sujets à révision; (e) Projections.

<sup>3</sup> Il convient de noter que si l'indicateur fait référence à la participation du quantile le plus pauvre à la consommation nationale, le calcul de cet indicateur utilise le revenu des ménages par tête (plutôt que la consommation) tenant compte aussi bien des revenus du travail (salaires) que de ceux provenant d'autres sources telles que les transferts ou locations de propriétés. Les revenus des ménages et leur répartition sont évalués à partir des enquêtes sur les ménages.

La ventilation par zones urbaines et rurales permet de constater de grandes disparités entre zones. En 2008, le quintile le plus pauvre des zones urbaines a contribué à produire 1,2 % de la totalité du revenu urbain, tandis que dans les zones rurales, les plus pauvres ont contribué à 7,2 % de l'accroissement des revenus de ces zones. Il convient de noter qu'au cours des deux dernières années la contribution des plus pauvres aux revenus des zones rurales a augmenté, phénomène lié à l'accroissement des transferts publics à des groupes spécifiques de la population<sup>4</sup>.

### **Politiques et programmes**

Sous la présidence d'Evo Morales Ayma, et dans le cadre du Plan national de développement, l'État plurinational de Bolivie, met en œuvre une politique en faveur de la *réduction de la pauvreté et de l'inégalité en Bolivie*, il s'agit de la pension de dignité. Par ce moyen on verse une allocation aux citoyens âgés de plus de 60 ans, compte tenu de ceux qui reçoivent une retraite vieillesse et de ceux qui n'en reçoivent pas. Étant donné que le secteur non structuré tient une grande place sur le marché du travail, le versement d'une pension aux personnes ayant travaillé dans ces conditions permet d'accroître les revenus des ménages qui n'ont pas eu la possibilité de cotiser pour une retraite vieillesse.

Le secteur de l'emploi informel non seulement rend les travailleurs vulnérables face à la vieillesse mais les rend encore plus dépendants de la conjoncture économique.

En raison de facteurs externes au cours des exercices 2007 et 2008, l'augmentation du prix des denrées alimentaires a affecté le pouvoir d'achat des consommateurs mais a en revanche accru les gains des travailleurs du secteur informel ce qui fait que de nombreuses personnes disposaient de revenus supérieurs au coût de la ration alimentaire de base.

### **Pourcentage des enfants de moins de trois ans victimes de dénutrition chronique**

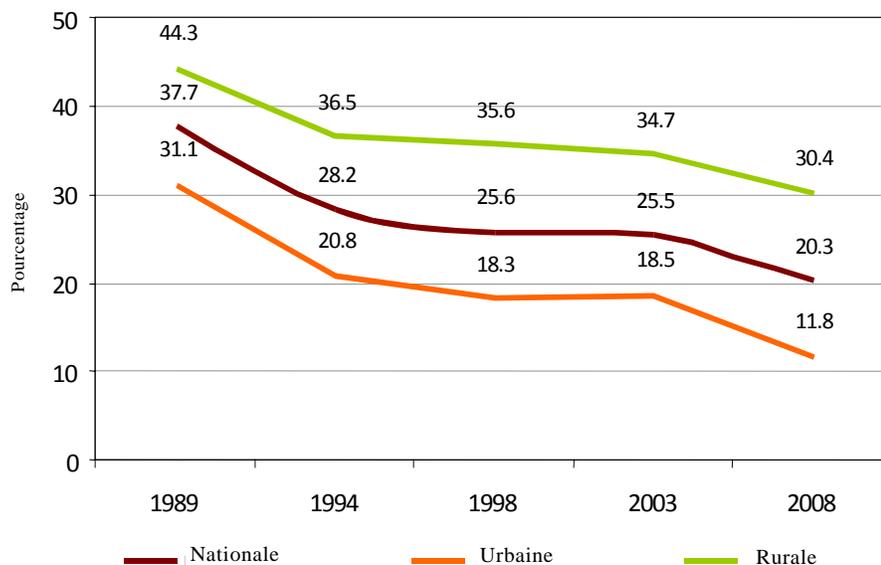
Les indicateurs de dénutrition chronique mesurent le ralentissement de la croissance des enfants en fonction de la taille par âge et par rapport à une population de référence<sup>5</sup>. Pour la Bolivie, l'information concernant la prévalence de la dénutrition infantile provient des enquêtes nationales sur la population et la santé qui ont lieu tous les 4 à 5 ans. La dernière enquête de ce type s'est déroulée entre février et juin 2008 et les résultats en sont encore préliminaires.

En Bolivie, la dénutrition chronique a eu tendance à décroître au cours des 20 dernières années, affichant une diminution de 17,4 points de pourcentage entre 1989 et 2008. Cette réduction a été particulièrement remarquable durant la période 1989-1994, et récemment, entre 2003 et 2008 (voir graphique 3).

<sup>4</sup> D'après des informations des Nations Unies, en Amérique latine et aux Caraïbes 20 % des plus pauvres produisent en moyenne 3,3 % de la totalité des revenus (<http://millenniumindicators.un.org/>). Principalement revenu de dignité.

<sup>5</sup> La base de comparaison pour cette population est la population de référence définie par le Centre national des statistiques de la santé, l'Organisation mondiale de la santé » (OMS) et les centres de contrôle des maladies, des États-Unis. Il existe actuellement de nouveaux modèles de référence établis par l'OMS.

Graphique 3  
Prévalence de la dénutrition chronique



Source : UDAPE sur la base des enquêtes nationales sur la population et la santé effectuées entre 1989 et 2003.

Note : Toutes les estimations portent sur des enfants nés entre 3 et 35 mois avant l'enquête. Sont considérés comme dénutris les enfants qui présentent plus de deux déficiences par rapport aux normes correspondant à la population de référence NCHS/CDC/OMS.

P : données préliminaires.

La prévalence de l'insuffisance staturale se rencontre surtout dans les zones rurales où la dénutrition des moins de trois ans est presque de trois fois plus élevée que dans les zones urbaines. En 2008, 30,4 % des enfants des zones rurales étaient en état de dénutrition, contre 11,8 % dans les zones urbaines. Les taux de dénutrition ventilés par zones montrent que la dénutrition dans les zones rurales n'a diminué que très modestement par rapport aux zones urbaines où l'on a enregistré une baisse notable puisqu'elle est tombée de 18,5 à 11,8 % en 5 ans.

Prenant comme référence les chiffres de 1989, l'objectif du Millénaire est de réduire la prévalence de dénutrition chronique à 19 % d'ici à 2015. Cependant, le Programme multisectoriel de lutte contre la dénutrition, inscrit dans le Plan national de développement envisage une réduction beaucoup plus radicale des taux de dénutrition et ambitionne de supprimer la dénutrition infantile chronique d'ici à 2010.

### Politiques et programmes

Dans le cadre de son Programme national de développement, le pays s'est fixé pour objectif d'assurer une meilleure alimentation et d'éradiquer la dénutrition en Bolivie, et le gouvernement actuel a depuis 2006 mis sur pied un Programme multisectoriel de lutte contre la dénutrition (dénutrition zéro), axé sur les enfants de moins de cinq ans, mettant principalement l'accent sur les enfants de moins de deux ans et *priviliégiant les municipalités très vulnérables à l'insécurité alimentaire*. Ce

programme représente un effort multisectoriel et l'un des défis les plus importants relevés par l'actuel gouvernement.

Depuis avril 2006, dans le cadre du *Programme d'assurance maternelle et infantile universelle*, on encourage la consommation de compléments alimentaires et de micronutriments. En outre, dans une première phase, le programme d'assurance santé universelle suivra les jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans (un décret a été pris dans ce sens), et dans une seconde phase le suivi sera assuré jusqu'à l'âge de 59 ans. *Le programme encourage également la consommation de compléments alimentaires par les enfants de 6 à 24 mois et recommande la prise de fortifiants, notamment des micronutriments* aux femmes enceintes. À cet effet un aliment complémentaire, Nutribébé, a été mis au point et sera financé par les municipalités.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'amélioration des pratiques alimentaires et de la nutrition ainsi que des soins aux enfants, on envisage de promouvoir l'allaitement maternel. À cette fin, le 15 août 2006 a été promulguée la loi n°3460 sur l'allaitement maternel et la commercialisation de produits remplaçant le lait maternel. Cette loi se propose de promouvoir, protéger et appuyer la pratique exclusive de l'allaitement au sein jusqu'à l'âge de six mois. Après six mois et jusqu'à deux ans, l'allaitement maternel continuera et s'accompagnera d'une alimentation complémentaire.

### **Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous**

#### **Taux net d'inscriptions dans le primaire**

Cet indicateur est l'un des plus importants s'agissant d'évaluer le niveau de scolarisation de tous les enfants. Pour le primaire, le taux net d'inscriptions en Bolivie<sup>6</sup> a eu tendance à baisser entre 2002 et 2007 (graphique 4). Cette baisse peut être attribuée à divers facteurs, comme la baisse continue du financement public de l'enseignement, l'absence d'une politique claire en matière d'éducation ou également la surestimation de la population utilisée dans le calcul de certains indicateurs<sup>7</sup>.

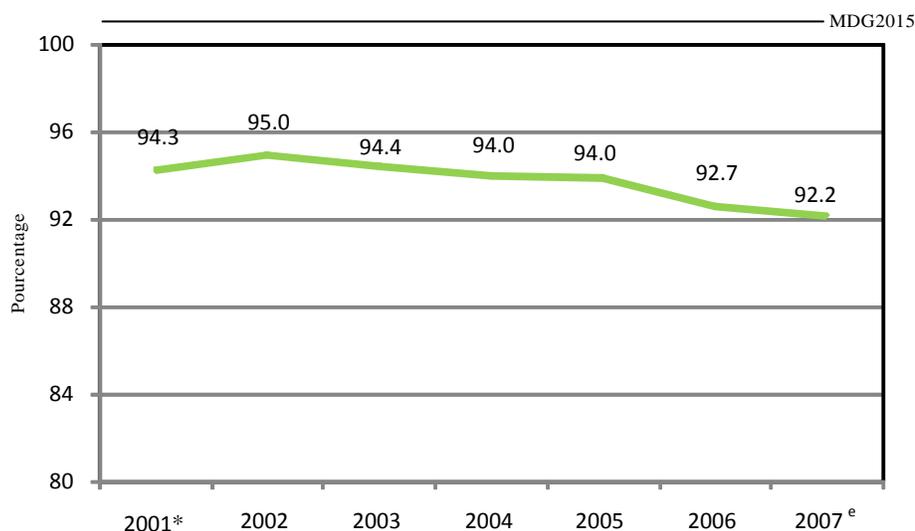
En 2006 et 2007, les inscriptions ont été moins nombreuses que les années précédentes. Cette baisse ne correspond pas toutefois à un réel recul des inscriptions scolaires et pourrait s'expliquer également par l'application du nouveau système uniformisé d'enregistrement des élèves (RUDE), visant à réduire les surévaluations du nombre d'élèves inscrits dans les établissements scolaires. Grâce aux nouvelles données fournies par le nouveau système on a pu améliorer la qualité et la précision de l'information relative à tous les établissements d'enseignement du pays<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Se définit comme le pourcentage de la population des 6 à 13 ans inscrits dans le primaire

<sup>7</sup> Le dénominateur du taux d'inscriptions net dans le primaire est la population âgée de 6 à 13 ans. Pour les années postérieures au recensement de 2001, l'Institut national de statistique (INE) a estimé les cohortes sur la base d'informations fournies par les deux derniers recensements démographiques. Comme il s'agit d'une estimation, les données sur la population ne correspondent pas exactement au nombre réel d'habitants sur une année déterminée (la réalité peut être supérieure ou inférieure). L'importance de l'écart, et donc le degré de précision des estimations se vérifieront lorsque les résultats du prochain recensement de la population seront disponibles.

<sup>8</sup> Les directeurs d'établissements scolaires, ou à défaut les professeurs agréés, sont tenus de remettre deux fois par an au Système d'information pédagogique tous les renseignements ayant trait à leur établissement (élèves, enseignants et autres éléments pertinents). Dans de nombreux

Graphique 4  
Évolution du taux d'inscriptions net dans le primaire (2001-2007)



Source : Élaboré sur la base de données provenant du Système d'information pédagogique (Ministère de l'éducation).

\* Données établies par UDAPE. Ces données diffèrent des 97,0 indiqués dans le Dossier d'informations statistiques et Indicateurs de scolarisation du Ministère de l'éducation, étant donné que le dénominateur utilisé s'appuie sur des données de recensement de la population permettant de rester en cohérence avec le reste des séries démographiques.

<sup>e</sup> Données établies par UDAPE.

### Taux d'analphabétisme de la population des 15 à 24 ans

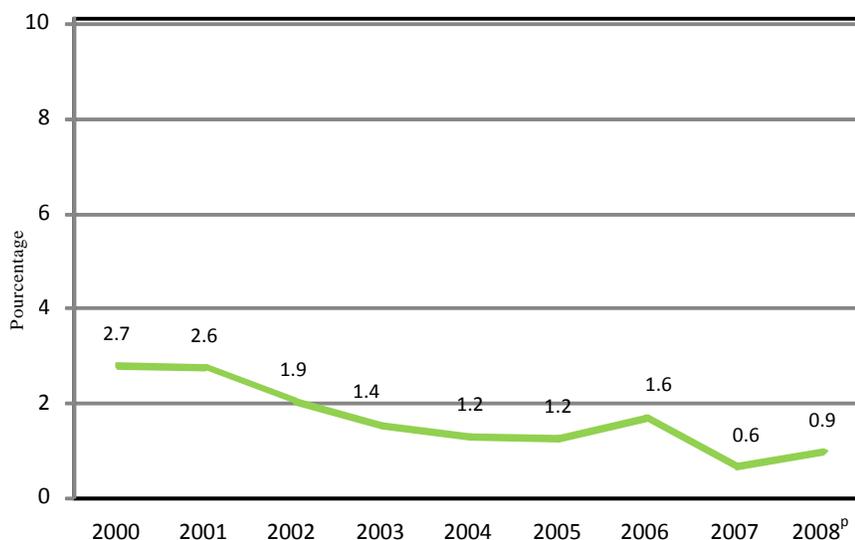
Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 à 24 ans<sup>9</sup> reflète la situation plus spécialement de l'enseignement primaire. Au niveau national cet indicateur est bas étant donné qu'il s'est situé en dessous de 2 % au cours des sept dernières années. Entre 2000 et 2008 le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 à 24 ans a sensiblement baissé, pour se réduire de 1,8 points de pourcentage (Graphique V). La réduction la plus marquée a eu lieu entre 2006 et 2007 grâce à la mise en œuvre du Programme national d'alphabétisation « Oui, je peux »<sup>10</sup>.

cas, pour réduire les risques de perdre certains avantages, ces directeurs ou professeurs agréés ont tendance à déclarer au Système un nombre d'élèves inscrits supérieur à celui qui apparaît réellement dans leurs registres.

<sup>9</sup> Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 à 24 ans représente le pourcentage d'individus de ce groupe d'âge qui ne savent ni lire ni écrire.

<sup>10</sup> En décembre 2008, après l'achèvement du Programme national d'alphabétisation, la Bolivie a été déclarée exempte d'analphabétisme.

Graphique 5  
Évolution du taux d'analphabétisme dans la population âgée de 15 à 24 ans  
(2000-2008)



Source : Établi sur la base des résultats d'enquêtes sur les ménages, INE.

<sup>p</sup> Préliminaire.

### Politiques et programmes

Dans l'esprit du projet « Bien vivre » qui se rapporte au bien-être général des personnes, s'efforçant d'améliorer les taux d'inscriptions et de fréquentation scolaires, et la qualité de l'enseignement, l'État a décidé de moderniser les infrastructures et les équipements scolaires et de veiller au perfectionnement des ressources humaines du secteur de l'enseignement. Depuis 2006 sont créés chaque année plus de 4000 structures tandis que l'on continue de promouvoir la construction, les agrandissements et la restauration des infrastructures scolaires; le Programme national de perfectionnement des enseignants intérimaires a été mis en œuvre.

Par ailleurs, l'État plurinational de Bolivie a pris des dispositions pour encourager la demande en matière d'éducation. L'une des principales initiatives est le *Coupon Juancito Pinto* dont le but est d'encourager l'inscription scolaire, l'assiduité et l'excellence des enfants qui fréquentent régulièrement l'école primaire dans les établissements publics. Au niveau municipal, l'expérience la plus remarquable est le *Coupon espérance* qui a commencé en 2003 à l'initiative de la municipalité de El Alto, expérience qui existe également dans les municipalités de Punata, San Pedro de Totora et Sabaya, entre autres. D'autres programmes visant à l'enseignement primaire pour tous sont appuyés par des organismes internationaux de coopération ou d'autres instances privées.

S'agissant de l'analphabétisme, l'action principale a été celle du Programme national d'alphabétisation « Oui je peux » qui s'est terminé en décembre 2008 par une déclaration confirmant que la Bolivie était exempte d'analphabétisme. À la suite de ce résultat, en mars 2009, a été inauguré le programme « Je peux continuer »

visant à renforcer le processus d’alphabétisation par l’approfondissement des connaissances de la lecture, de l’écriture et d’autres domaines de savoir.

### Objectif 3 : Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes

#### Écarts entre la proportion de garçons et de filles à la fin du huitième niveau de scolarité primaire

Dans l’État plurinational de Bolivie, les écarts entre la proportion de garçons et de filles à la fin du huitième niveau de scolarité primaire ont pratiquement disparu. Les chiffres indiquent une réduction sensible de cet écart entre les sexes au cours des sept dernières années<sup>11</sup>. Durant la période 2001-2007, l’écart s’est réduit de 3,7 points en faveur des garçons en 2001 à -2,1 en faveur des filles en 2006 (graphique 6).

Graphique 6

#### Évolution de l’écart entre la proportion de garçons et de filles à la fin du huitième niveau de scolarisation primaire



Source : Établi sur la base d’informations fournies par le Système national d’information pédagogique (Ministère de l’éducation) et UDAPE (2007).

\* Donnée calculée par UDAPE. Elle diffère de l’écart signalé dans le dossier d’informations statistiques et d’indicateurs scolaires du Ministère de l’éducation, du fait que l’on a utilisé des données de recensement de la population permettant de rester en cohérence avec le reste des séries démographiques.

Les chiffres relevés pour 2006 et 2007 montrent que l’objectif du Millénaire visant à éliminer les écarts entre les sexes dans le taux d’achèvement de la scolarité a été pratiquement atteint, bien qu’il convienne de noter que vu la tendance de cet indicateur, il faudra envisager des mesures pour éviter l’accroissement de l’écart négatif au détriment des garçons.

<sup>11</sup> L’écart entre les sexes est calculé comme une simple différence arithmétique entre le taux de garçons et de filles ayant terminé le 8<sup>ème</sup> niveau de scolarisation primaire. Un écart positif favorise les garçons tandis qu’un écart négatif favorise les filles.

### **Proportion de femmes occupant des emplois salariés dans le secteur agricole<sup>12</sup>**

Cet indicateur mesure la proportion de femmes occupant des emplois salariés dans les secteurs de l'industrie et des services par rapport au nombre total de travailleurs dans ces secteurs. Le degré d'accessibilité du marché du travail par les femmes touche non seulement la question de l'égalité des chances en ce qui concerne l'obtention d'un emploi, mais également l'efficacité économique liée à un marché du travail souple et apte à s'adapter aux changements.

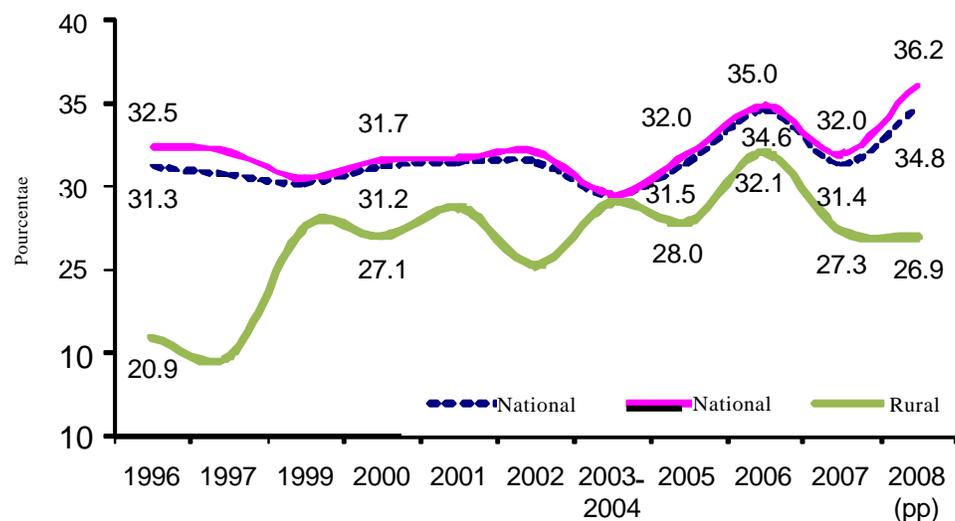
En 2008, un peu plus du tiers des travailleurs salariés dans le secteur non agricole étaient des femmes (34,8 % de femmes contre 65,2 % d'hommes). Ces chiffres indiquent que le marché du travail en Bolivie affiche une nette ségrégation entre hommes et femmes. D'une manière générale, la participation des femmes dans les emplois salariés non agricoles n'a pas changé beaucoup au cours des 10 dernières années; la proportion de femmes salariées n'a varié qu'entre 31,3 % et 34,8 % de 1996 à 2008 (graphique 7).

Si l'on ventile cet indicateur par zone de résidence, on s'aperçoit qu'en 2008 le pourcentage de femmes occupant des emplois salariés était de 26,9 % dans les zones rurales et de 36,2 % dans les zones urbaines. Cette différence entre zones contraste avec la situation qui régnait 12 ans auparavant, lorsque la proportion de femmes occupant des emplois salariés dans les zones rurales était d'à peine 20,9 %. Suivant la tendance nationale, la proportion de femmes exerçant des emplois salariés en zones urbaines n'a pas sensiblement changé. Par contre, la proportion des femmes occupant des emplois salariés non agricoles dans les zones rurales a augmenté de 16 points de pourcentage entre 1996 et 2008. Bien que cet accroissement du nombre de femmes des zones rurales dans le secteur de l'industrie soit encourageant, il convient de préciser que pour l'essentiel, l'emploi en Bolivie, est agricole.

---

<sup>12</sup> Selon le document des Nations Unies (2003), cet indicateur est calculé à partir du nombre total de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur agricole, divisé par le nombre total de personnes salariées dans le même secteur (hommes et femmes).

Graphique 7  
**Évolution du pourcentage des femmes exerçant des emplois salariés  
 dans le secteur non-agricole**



Source : UDAPE d'après les résultats d'enquêtes sur les ménages.

(pp) Chiffres préliminaires sujets à révision.

Projections.

### Politiques et programmes

En ce qui concerne la politique de l'emploi pour les travailleurs boliviens, le Plan national de développement (PND) se fixe pour objectif de créer des emplois plus honorables assortis du plein exercice des droits sociaux en matière de travail et à cet effet des programmes ont été mis sur pied pour défendre la dignité de l'emploi : il s'agit de garantir aux travailleurs la sécurité juridique conformément à la législation du travail; la création de conditions propices au travail productif afin que les travailleurs aient de meilleures conditions d'emploi; et la mise en place d'un cadre institutionnel.

La notion de dignité de l'emploi comporte essentiellement l'application des droits fondamentaux du travailleur, la liberté de dialogue social, la suppression du travail des enfants, du travail forcé; le bien-être et la justice, un salaire adéquat et l'égalité dans la répartition des revenus; le respect de l'individu et la sécurité; la stabilité de l'emploi, la sécurité sociale, le droit au repos, aux soins de santé et à la sécurité dans l'emploi.

### *Objective 4 : Réduire la mortalité infantile*

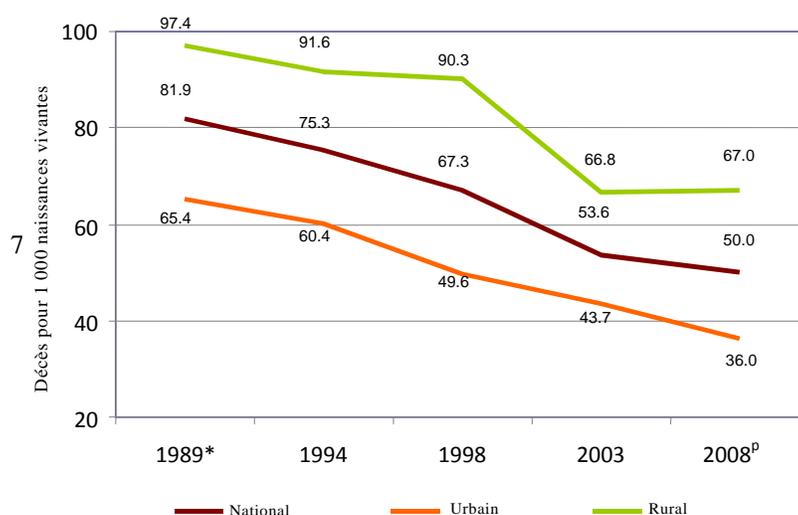
#### Taux de mortalité infantile

Dans son plan national de développement la Bolivie a exprimé sa volonté d'éliminer la mortalité infantile en l'espace de quatre à cinq ans, se fondant sur les informations fournies par les enquêtes nationales sur la population et la santé (ENDSA). La dernière enquête de ce type a eu lieu en 2008 et les résultats en sont encore préliminaires.

*Les indices de mortalité infantile en Bolivie se sont nettement réduits* au cours des deux dernières décennies. À l'échelon national, la mortalité des moins d'un an a baissé de 81,9 pour 1000 naissances vivantes en 1989 à 50 en 2008, **ce qui représente une diminution de 40 %**. Il convient de souligner que le taux de réduction de la mortalité infantile a été le plus élevé entre 1998 et 2003, atteignant 4,4 % par an (graphique 8). Si elle maintient le rythme de réduction enregistré ces cinq dernières années, la Bolivie sera plus proche de réaliser l'objectif du Millénaire de réduire de deux tiers la mortalité infantile.

De notables progrès ont également été accomplis dans la réduction des taux de mortalité des moins de cinq ans. Au niveau national ce taux est passé de 129,4 à 63,0 décès pour 1000 entre 1989 et 2008, ce qui représente une baisse de 51 % en 19 ans.

Graphique 8  
Évolution des taux la mortalité infantile



Source : Enquêtes nationales sur la population et la santé, 1989-2003

p : données préliminaires.

\* Les taux de mortalité infantile et juvénile pour l'année 1989 ont été recalculés de manière à les rendre comparables aux données des années postérieures, c'est pourquoi les chiffres diffèrent de ceux publiés dans de précédents rapports.

Malgré ces progrès, le niveau de mortalité des enfants en Bolivie se situe encore parmi les plus élevés de la région. On enregistre encore chaque année, 17 252 décès d'enfants de moins de 5 ans, ce qui représente 47 décès par jour (UNICEF). Sur ce nombre, 80 % meurent avant d'avoir atteint l'âge d'un an. De ce fait, pour réaliser l'objectif du Millénaire ou le dépasser, il faudra s'efforcer davantage d'améliorer aussi bien le système de santé que les déterminants sociaux de la santé.

Une ventilation des taux de mortalité infantile par zone de résidence montre qu'en 2008 qu'un enfant avait bien plus de risques de mourir au cours de sa première année dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Il est à noter

qu'entre 1998 et 2003 la mortalité infantile en zone rurale d'est réduite de 23,5 points, alors que la réduction en zone urbaine n'était que de 5,9 points. Ces améliorations dans les indices de mortalité en zones rurales pourraient être dues à la mise en place de l'assurance santé de base et du programme d'extension de la protection médicale (EXTENSIA), car les deux programmes ont mis l'accent sur les zones rurales du pays.

### **Politiques et programmes**

L'une des politiques publiques les plus importantes mises en œuvre par l'État plurinational de Bolivie sous la Présidence d'Evo Morales Ayma, visant à réduire la mortalité maternelle et infantile est le programme d'assurance universelle des mères et des enfants (SUMI).

Une autre initiative majeure en matière de politique publique prise par la présente administration est le Programme multisectoriel d'éradication de la dénutrition (dénutrition zéro) qui vise à éliminer complètement la dénutrition chronique du pays. Dans le cadre de ce programme, depuis avril 2006, le SUMI est chargé de distribuer des barres vitaminées dans les établissements de santé publique, de sécurité sociale et établissements privés agréés par les pouvoirs publics. Par ailleurs, le programme de « dénutrition zéro » se concentre sur les pratiques alimentaires concernant les enfants de moins de deux ans, en encourageant l'allaitement maternel et l'initiative des hôpitaux amis de l'enfance. De plus, le programme encourage la consommation de compléments alimentaires pour les enfants de 6 à 24 mois, et celle d'aliments fortifiés avec des micronutriments pour les femmes enceintes. À cet effet on a mis au point un complément alimentaire appelé Nutribébé qui sera financé par les municipalités.

Par ailleurs, le Programme élargi de vaccination (PEV), en collaboration avec les municipalités à risque prévoit l'organisation de campagnes axées sur l'extension de la couverture vaccinale concernant l'inoculation de la troisième dose du vaccin pentavalent. Ce programme est également exécuté en collaboration avec les communautés par l'intermédiaire de leurs chefs chargés d'encourager la vaccination des filles et des garçons.

Afin de stimuler la couverture vaccinale, le Gouvernement national a signé un accord avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) dans lequel on prévoit d'accroître le nombre des vaccinations au vaccin pentavalent. L'objectif de cet accord est de réaliser une couverture de 95 % d'ici à 2010. Les ressources obtenues au titre de la récompense attribuée pour le succès de cette initiative seront allouées aux activités d'information, d'éducation et de formation.

### ***Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle***

#### **Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié**

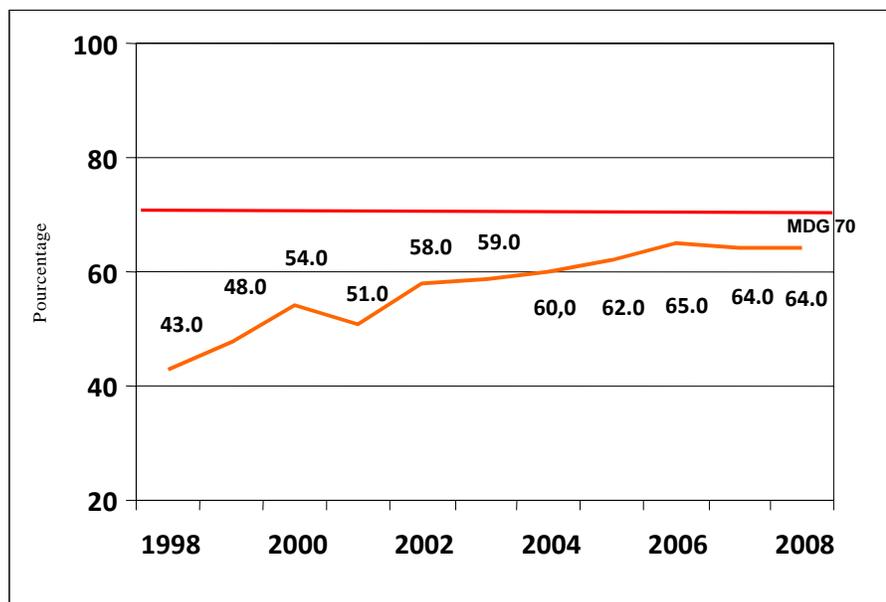
Cet indicateur mesure la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et peut être établi d'après les informations provenant d'enquêtes sur les ménages ou des registres de l'état civil<sup>13</sup>. Cette dernière source a l'avantage de permettre des estimations périodiques des taux de couverture ainsi qu'un suivi annuel.

<sup>13</sup> Par personnel de santé qualifié il faut entendre les médecins, infirmières et auxiliaires médicaux.

En Bolivie, les données des registres du Système national d'informations sur la santé (SNIS) révèlent que le pourcentage de femmes assistées par du personnel de santé au moment de l'accouchement est passé de 43,0 % en 1998 à 64,0 % en 2008, ce qui représente une augmentation de 49 % sur 10 ans (graphique 9). Sur la base de ces tendances, le secteur de la santé s'est fixé pour but d'accroître le taux d'accouchements médicalisés pour le porter à 70 % d'ici à 2015.

Graphique 9

**Évolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié**



Sources : Sixième rapport d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement, UDAPE et MSD

**Politiques et programmes**

Le « Bien vivre » sera réalisé à partir de la complémentarité entre politiques sociales et économiques et à cet égard la Bolivie met en œuvre des programmes sur l'assurance maternelle et infantile qui ont accru pour les femmes les possibilités d'accès aux soins prénatals contribuant ainsi à diminuer les risques de mortalité maternelle, en particulier dans les zones rurales. Durant le mois de mai 2009 a été lancé le *Coupon « JuanaAzurduy » pour encourager les femmes enceintes à s'adresser aux services de santé afin notamment de bénéficier des soins associés à la prévention de la mortalité maternelle*. Les réseaux de services de santé sont également renforcés pour être en mesure de fournir des soins de qualité en temps opportun.

## Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

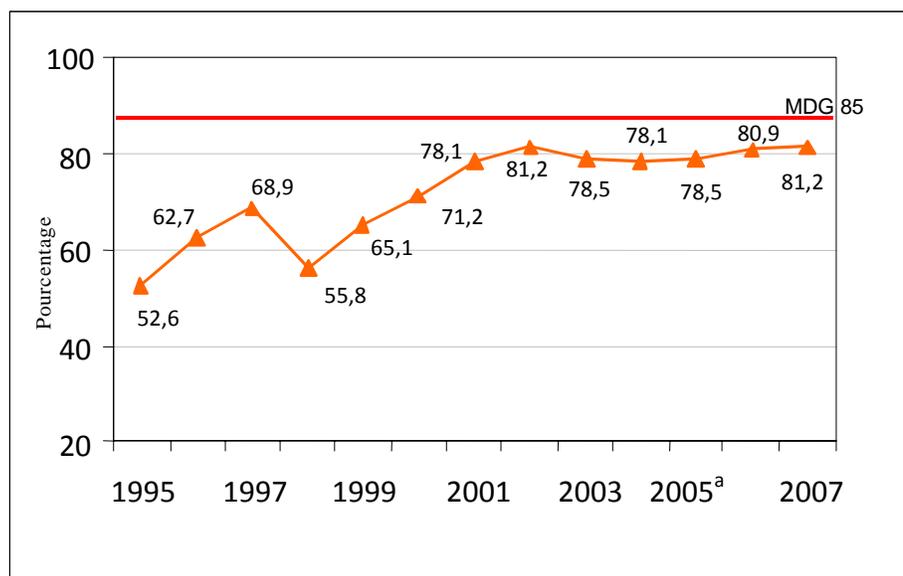
### Taux des cas de tuberculose guéris sur tous les cas signalés

De la région des Amériques, la Bolivie est le pays qui a l'un des taux les plus élevés de cas de tuberculose signalés, ce qui constitue un problème de santé publique majeur. Selon les estimations OPS/OMS pour 2007, il y aurait dans le pays 10 000 personnes atteintes de diverses formes de tuberculose.

De fait que les cohortes de traitement sont constituées de janvier à décembre de chaque année, et que le traitement dure environ huit mois, le nombre de malades de chaque cohorte étudiée qui sont guéris n'est connu qu'un an plus tard<sup>14</sup>. C'est pourquoi les données les plus récentes du Programme national anti-tuberculeux sont celles de 2007, indiquant un pourcentage de guérisons de 81,2 %, ce qui représente une augmentation par rapport aux 80,9 % de l'année 2006. Ce pourcentage s'est amélioré grâce au suivi supervisé du traitement des malades (graphique 10).

Graphique 10

### Évolution du pourcentage de malades guéris par rapport à tous les cas signalés



Source : Sixième rapport d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement, UDAPE et MSDa/. En 2005 un ajustement a été effectué pour la cohorte traitée dans le Département de La Paz.

### Politiques et programmes

Le Programme national antituberculeux a garanti l'achat de produits, de réactifs et de médicaments antituberculeux de première qualité, pour le dépistage et le traitement gratuit de la tuberculose dans les centres de santé boliviens. Une autre initiative importante a été la formation d'une association nationale de malades contre la tuberculose, dans les départements de Santa Cruz, Cochabamba, La Paz, y compris El Alto, où les malades ont été préparés à lutter contre cette maladie et où a été organisé un soutien des pairs pour accroître les taux de guérison.

<sup>14</sup> Une cohorte de traitement correspond au nombre de malades soignés.

### **Objectif 7 : Préserver l'environnement**

#### **Utilisation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes de potentiel de destruction de l'ozone (PAO))<sup>15</sup>**

La protection de la couche d'ozone de la terre est devenue l'une des principales préoccupations des 35 dernières années, et constitue un problème qui s'étend à l'environnement, au commerce international et au développement durable. Dans son programme de développement durable et de protection de l'environnement le Gouvernement national a marqué sa volonté d'introduire dans la législation nationale les accords relatifs à la protection de la couche d'ozone et à cet effet a promulgué les lois 1584 et 1933 visant à identifier les principaux domaines dans lesquels les substances destructrices de l'ozone (PAO) sont le plus utilisées. En 1996 a été créée la Commission gouvernementale de l'ozone (COGO)<sup>16</sup>, qui est l'organe technique chargé de prendre les mesures nécessaires de contrôle stipulées dans le Protocole de Montréal.

Les mesures prises par la COGO ces dix dernières années ont favorisé la création d'une capacité nationale propre à faciliter l'élimination de substances appauvrissant la couche d'ozone. La gestion de la COGO est actuellement règlementée par les prescriptions relatives au contrôle des substances d'appauvrissement de la couche d'ozone, qui régissent l'utilisation de ces substances.

Les chlorofluorocarbones ou hydrocarbures chlorofluorés (CFC)<sup>17</sup> sont les principaux facteurs d'appauvrissement de la couche d'ozone, et c'est pourquoi leur fabrication et leur emploi ont été interdits par le Protocole de Montréal. En raison de leur haute stabilité physico-chimique et de leur non toxicité, les CFC ont été utilisés sous forme de liquides réfrigérants, comme isolants, émulsifiants, agents d'extinction et de vaporisation (aérosols). Ce sont des composés synthétiques qui se diffusent dans l'atmosphère essentiellement au gré de fuites lors de la fabrication, ou de fuites des éléments qui les composent ou encore par la désintégration des substances qu'ils contiennent<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> Le potentiel de destruction de l'ozone mesure la capacité d'une substance de détruire l'ozone de la stratosphère en se fondant sur sa vie atmosphérique, sa stabilité, sa réactivité et sa teneur en éléments susceptibles d'appauvrir l'ozone comme le chlore et le brome. Tous les PAO se mesurent à partir de l'unité de référence 1 pour les CFC-11 "Contrôle environnemental des substances appauvrissant la couche d'ozone", 2004.

<sup>16</sup> Les substances appauvrissant l'ozone sont des substances chimiques nocives qui détruisent la couche d'ozone et qui ont en outre la capacité de libérer des atomes de chlore et de brome dans la stratosphère: « Contrôle environnemental des substances qui appauvrissent l'ozone", 2004.

<sup>17</sup> Les CFC appartiennent à une famille de composés organiques synthétiques dérivés du méthane ou de l'éthane où les atomes d'hydrogène sont totalement ou partiellement remplacés par des atomes de fluor, de chlore et/ou de brome.

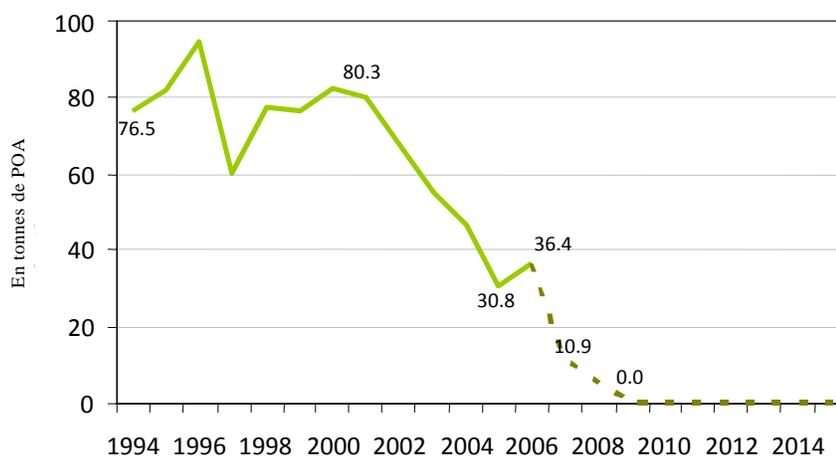
<sup>18</sup> Le mécanisme par lequel ces substances attaquent la couche d'ozone tient à une réaction photochimique: Le rayonnement de lumière sur la molécule de CFC libère un atome de chlore avec un électron libre, radical chlore hautement réactif, ayant une grande affinité pour l'ozone dont il brise la molécule. Il se produit une réaction catalytique. On estime qu'un seul atome de chlore détruit jusqu'à 30 000 molécules d'ozone. Une telle réaction a d'énormes conséquences affectant la couche d'ozone stratosphérique, laquelle laisse filtrer les rayons ultraviolets à la surface de la terre ce qui en retour affecte les écosystèmes (processus de photosynthèse des plantes) et la santé humaine (cancers de la peau, troubles de la vue, etc..

Entre 2000 et 2005 la consommation de produits contenant des chlorofluorocarbones a considérablement baissé dans le pays. Cette réduction s'explique principalement par la réduction du pourcentage des réfrigérants utilisés. Par contre le pourcentage des agents d'émulsion a augmenté du fait d'une moindre utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) qui sont progressivement retirés et remplacés par des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) grâce à l'application de technologies propres.

Malgré les progrès enregistrés en 2006, la consommation de PAO s'est accrue par rapport à 2005. Même si elle a interrompu la tendance à la baisse observée ces dernières années dans la consommation de PAO, cette augmentation n'a pas été excessive et n'a pas outrepassé les normes établies par le Protocole de Kyoto.

Graphique 11

### Évolution de l'utilisation de substances destructrices de l'ozone (Tonnes de POA)



Source : Compilation faite par l'auteur d'après des données fournies par l'Administration nationale des douanes et l'Instituto Boliviano de Normalización y Calidad (IBNORCA), par des entreprises qui commercialisent ou utilisent les POA.

On a prévu pour 2007 que l'utilisation des POA devrait baisser d'environ 70 % par rapport à 2006, ce qui supposait le maintien des politiques de réduction et des normes de substitution adoptées par le gouvernement bolivien dans le cadre de son programme relatif à l'ozone ainsi que l'instauration de dispositions réglementaires et l'application des normes en vigueur. Par ailleurs, le Gouvernement compte atteindre en 2009 l'objectif de protection de l'environnement concernant la réglementation de l'utilisation des agents de destruction de l'ozone et en particulier l'élimination de toutes les importations de substances appauvrissant la couche d'ozone, en supprimant totalement ces importations.

### Politique

Si l'on se place dans la perspective du « Bien Vivre » cette orientation a une incidence directe sur le bien-être général de la population, car elle touche à leur vie quotidienne au même titre que le droit à un logement décent, à une alimentation adéquate, à l'éducation, aux transports, à l'électricité, à l'eau, à l'assainissement,

aux services de santé et autres commodités matérielles ou spirituelles, en pleine harmonie avec la nature.

**Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

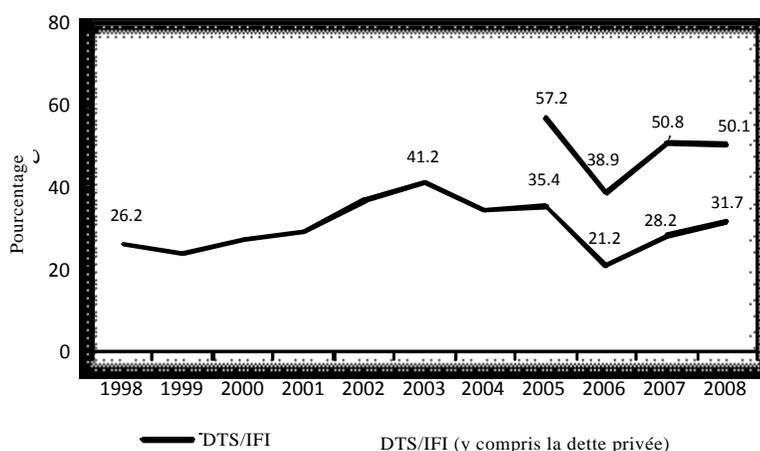
**Assurer un service total de la dette proportionnel aux recettes budgétaires**

Afin de surveiller son niveau d'endettement tolérable, la Bolivie a utilisé l'indicateur relatif au service total de la dette dont le montant doit être proportionnel aux recettes budgétaires. Cet indicateur traduit l'effort du secteur public pour couvrir le paiement du capital et des intérêts de la dette publique. L'indicateur couvre le service de la dette publique intérieure et extérieure, compte tenu du fait qu'en Bolivie, comme dans de nombreux pays d'Amérique latine, bien qu'une part importante de la dette ait été remise, les restrictions financières et la baisse des allocations de crédits à des conditions libérales accroissent l'endettement interne qui revient plus cher, et le service de la dette dans ce cas est devenu une lourde charge qui grève les ressources destinées à financer des programmes et projets sociaux prioritaires consacrés à la lutte contre la pauvreté.

Le montant du service total de la dette proportionnel aux recettes budgétaires a augmenté durant les exercices 2007 et 2008, atteignant jusqu'à 31,7 % en 2008. L'augmentation enregistrée au cours des deux dernières années tient surtout au fait que la dette interne de la Banque centrale de Bolivie (BCB) s'est accrue de plus de 120 %. En même temps, la dette extérieure a enregistré un accroissement de 10,6 % ce qui se traduit par des remboursements plus élevés en capital et intérêts. En 2008, la dette publique intérieure de la Banque centrale de Bolivie a doublé par suite du placement des titres d'État.

Graphique 12

**Évolution du service total de la dette comme pourcentage des recettes budgétaires**



Source : UDAPE d'après des données de la Banque centrale de Bolivie (BCB).

Entre autres facteurs ayant affecté la croissance de cet indicateur, il convient de mentionner que: i) durant l'exercice 2008, les recettes publiques ont augmenté de 43,7 % par rapport à 2007, et ii) la réduction du service de la dette extérieure due à

la remise de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) qui en 2008 ont réduit de 279 millions de dollars les versements dus au titre du service de la dette (graphique 12).

Pour comparer les effets de cet indicateur avec les seuils d'endettement établis par le nouveau cadre de viabilité de la dette<sup>19</sup>, le numérateur doit, outre le service de la dette publique intérieure et extérieure, inclure le service de la dette privée. Une fois cet ajustement effectué, l'indicateur de la dette pour la Bolivie en 2008 était de 50,1 %, c'est-à-dire qu'il dépassait les seuils d'endettement tolérable (25 %-30 %-35 %)<sup>20</sup>.

À l'instar d'autres pays pauvres très endettés, la Bolivie continue de bénéficier d'importants dispositifs d'allègement de la dette telles que les Initiatives PPTE I, PPTE II, PPTE + et IADM. Toutefois, des restrictions simultanées sur les prêts à des conditions libérales commencent à se faire sentir : en 2008, les nouveaux prêts contractés s'élevaient à un total de 1 209,6 millions de dollars dont 9,6 % seulement étaient assortis de conditions favorables, ce qui signifie que l'octroi de crédits commerciaux va accroître sensiblement le service de la dette. Cette année, 43,6 % de la dette extérieure, nouvellement contractés, proviendront de la Société andine de développement (SAD), qui octroie des prêts à des taux commerciaux. Dans ce contexte, les principales préoccupations suscitées par la dette sont les suivantes:

- Pour éviter les problèmes de non-viabilité de la dette, qui pourraient grever les ressources destinées aux programmes et projets sociaux, les organismes internationaux de coopération devraient continuer à octroyer aux pays en développement, des crédits à des conditions libérales, étant donné que dans leurs évaluations, ces organismes eux-mêmes recommandent que les pays les moins avancés évitent de contracter des prêts à des taux commerciaux.
- Les pays développés devront accroître l'aide publique au développement jusqu'à ce qu'ils aient atteint le taux de 0,7 % de leur produit national brut.
- La relation entre dette et commerce est très importante. Dans la mesure où les asymétries du commerce international seront corrigées et où les préférences tarifaires seront accordées aux pays pauvres, ceux-ci produiront plus de revenus et auront moins besoin d'aide financière.

## II. Conclusions

La politique du « Bien vivre » qui touche directement le bien-être général des individus dans le nouvel État plurinational de Bolivie sous le mandat du Président Evo Morales Ayma, a permis, dans le cadre du Plan national de développement, d'appliquer des mesures qui ont contribué à réduire la pauvreté et les inégalités en Bolivie, et au versement d'allocations aux citoyens de plus de 60 ans.

Le Programme multisectoriel intitulé « Dénutrition zéro » essentiellement axé sur les enfants de moins de cinq ans et spécialement sur les moins de deux ans

<sup>19</sup> Approuvé par les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI pour les pays ayant bénéficié d'un allègement de la dette.

<sup>20</sup> Seuils différenciés: 35 % pour les pays appliquant des politiques judicieuses; 30 % pour les pays dont les politiques sont moins fiables; et 25 % pour les pays appliquant des politiques hasardeuses.

donne priorité aux activités dans les municipalités les plus démunies. En outre, le programme encourage la consommation de compléments alimentaires pour les enfants âgés de 6 à 24 mois, et la consommation d'aliments fortifiés avec des micronutriments pour les femmes enceintes. Le programme encourage également la vaccination des enfants.

S'agissant de la sécurité alimentaire, la Bolivie exécute un programme qui encourage la consommation de suppléments alimentaires par les enfants âgés de 6 à 24 mois et la consommation d'aliments fortifiés par des micronutriments pour les femmes enceintes. La loi n° 3460 a été promulguée pour encourager l'allaitement maternel.

Le Programme des coupons « Juancito Pinto » contribue à améliorer les taux d'inscription et de fréquentation scolaires ainsi que la qualité de l'enseignement, en prodiguant des encouragements pour que les enfants s'inscrivent à l'école, suivent les cours régulièrement et aillent jusqu'au bout du cycle scolaire primaire dans les établissements publics.

S'agissant de la lutte contre l'analphabétisme, l'effort principal revient au Programme national d'alphabétisation « Oui, je peux » qui a pris fin après que la Bolivie fut déclarée pays exempt d'analphabétisme, en décembre 2008.

*On peut constater qu'il y a eu un net recul des inégalités entre hommes et femmes. La promotion de l'égalité et de l'autonomie des femmes a été l'un des objectifs primordiaux de l'État plurinational de Bolivie.*

*De récentes initiatives visant à abaisser le taux de mortalité maternelle ont été prises récemment comme le lancement en mai 2009 de la campagne de coupons « Juana Azurduy » visant à encourager les femmes enceintes à fréquenter les centres de soins de santé, notamment les services voués à la réduction de la mortalité maternelle.*

*L'harmonie avec la nature proclamée dans le PND plaide pour la protection de l'environnement sur le long terme, s'inspirant des traditions de cultures anciennes et les remettant à l'honneur.*

Les pires conséquences des chocs extérieurs survenus en 2007 et 2008, ont été l'augmentation à l'échelon international des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Pour cette raison la crise systémique n'est point seulement multidimensionnelle. Ce n'est pas seulement une crise financière mais également une crise qui touche l'environnement, l'alimentation, l'énergie et la vie sociale. Les effets de la baisse des termes de l'échange touchant nos exportations limitent notre capacité de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). On devrait maintenant s'interroger sur la responsabilité de ceux qui ont enclenché la crise financière. En conséquence on devra mettre en place des mécanismes concertés pour empêcher que des économies fragiles ne s'enfoncent dans l'abîme de la crise. Sinon, à moins qu'une alliance morale ne se forme pour combattre les asymétries engendrées par le libéralisme économique, tous nos efforts pour progresser vers la réalisation des OMD seront vains.